

Introduction

Thierry Ruf
Géographe

Comment définir et caractériser les liens entre eaux et pauvreté à travers les contributions de scientifiques se référant à des disciplines différentes et complémentaires ? Dans les travaux de recherche sur le développement, les questions hydrauliques et les questions de pauvreté font, les unes et les autres, l'objet de recherches avancées et génèrent depuis quelques années des débats de société. De nombreux forums sont organisés sur l'eau dans le monde, tandis que le thème de la pauvreté s'inscrit dans tous les agendas des organismes internationaux et des ONG. Toutefois, l'articulation entre les modes de gestion de l'eau et la persistance de la pauvreté est relativement peu abordée dans les travaux de recherches en sciences sociales et humaines. Une réflexion a été engagée dans les années 1990 en Inde et au Bangladesh, à une époque où la révolution verte et l'intensification par l'irrigation ne semblaient pas avoir modifié le maintien d'une large couche de la population à des niveaux économiques extrêmement faibles. Trois ateliers ont permis d'approfondir la construction des connaissances. Le premier cherche à définir les relations entre eaux et pauvreté (*water poverty*). Le deuxième est centré sur les dynamiques de précarité et le troisième est consacré à l'analyse de conflits hydrauliques et sociaux dans les plaines et deltas en Afrique et en Asie.

Atelier 1. Représentations des relations entre eaux et pauvreté

Trois thèmes majeurs sont abordés dans les sept contributions.

- La pauvreté économique en elle-même : la pauvreté des paysans et autres usagers de la ressource qui tient compte des revenus et des dépenses réelles des ménages et des individus.
- L'accès limité aux ressources en eau et l'exclusion : l'accès sous contraintes, notamment financières, à des ressources hydrauliques insuffisantes en quantité, en qualité et en sécurité d'alimentation.
- La faiblesse de la participation : la participation formelle et partielle à la gestion de la ressource et aux processus administratifs, juridiques, politiques et économiques de prises de décisions.

Le géographe Habib Ayeb, partant de l'expérience égyptienne, propose une qualification en six composantes de ce qu'il appelle la pauvreté hydraulique : pauvreté économique, disponibilité en eau, accès possible, espace politique, capacité et participation libre. Il souligne comment la plupart de ces indicateurs se dégradent dans le monde rural actuel de la vallée et du delta du Nil. La juriste Jayna Kothari informe, à propos de l'Inde et de l'Afrique du Sud, que les droits fondamentaux pour l'accès à la nourriture et à l'eau, sont inscrits dans les constitutions mais restent sans objet dans les campagnes, là où aucune politique soutenue ne vient compenser l'absence totale d'équipements. C'est une sorte de *pauvreté infrastructurelle* (disponibilité faible et accès non matérialisé). Les spécialistes de sciences politiques Didi Odigie et Bola Fajemirokun s'intéressent plutôt à l'espace politique et au besoin de justice sociale qui devraient, au Nigeria, être une condition préalable à toute réforme allant vers la privatisation des services. Cette négligence est une sorte de *pauvreté politique*. Le géographe Christian Bouquet enfonce le clou. Depuis 20 ans, toutes les réformes politiques et économiques, issues du consensus de Washington, ont échoué et le fossé des inégalités sociales se creuse. Le développement accéléré des golfs en zones arides reflète l'étendue des contradictions. Les termes du séminaire pourraient être inversés : *pauvreté sociale et crise de l'eau* frappent les pays en développement. Le lien entre eaux et pauvreté n'est pourtant pas leur apanage, si on suit le raisonnement de la juriste Janice Gray pour l'Australie, pays aride où les niveaux de consommation dépassent largement le renouvellement des ressources et qui fait aussi face au mouvement général et international de restructuration du secteur de l'eau au profit d'entreprises privées. Elle met en doute les effets positifs sur les catégories sociales les plus vulnérables, en particulier les *pauvres indigènes* déjà exclus des terres irriguées par la colonisation, et les moins bien formés et informés pour obtenir des accès à l'eau domestique. L'économiste Nadji Khaoua dresse le constat de la faiblesse des accès à l'eau dans les périphéries des villes algériennes où les populations s'installent sans que les équipements publics suivent le même rythme d'expansion. Les familles les plus pauvres, si elles veulent disposer d'eau pour les usages domestiques conventionnels, doivent y consacrer la moitié du revenu minimum mensuel. Le géographe Qasem Abu Dayyeh évoque le cas palestinien où tous les indicateurs sont au rouge : aucun pouvoir économique et politique, des disponibilités climatiques limitées et des attributions d'eaux contrôlées et résiduelles, des savoirs incertains et une participation quasi nulle pour négocier de meilleures conditions hydriques.

Atelier 2. Dynamiques de la précarisation selon les contextes hydropolitiques

Le deuxième atelier est plus axé sur les mouvements d'appauvrissement et de dégradation des conditions d'accès aux eaux rurales et urbaines et est documenté par cinq contributions.

Le géographe Thierry Ruf compare les dynamiques d'exclusion dans les trois modes de gestion des eaux, étatique, communautaire et privée. Dans la mesure où ces modes de

gestion coexistent sur les mêmes territoires, il s'interroge sur le cumul des exclusions ou au contraire sur l'inclusion dans un mode de l'exclu d'un autre mode. Les économistes K.V. Raju et S. Manasi comparent quatre situations villageoises de l'État de Karnataka en Inde, dans lesquelles la gestion de l'eau domestique est partagée entre organisations coutumières (Gram Panchayat – conseils de village) et comités locaux impulsés par le gouvernement. La manière avec laquelle ces institutions collaborent est cruciale pour enrayer l'appauvrissement et profiter des opportunités d'aide aux équipements ruraux. Contrecarrer la précarisation ne repose pas sur un modèle institutionnel unique mais sur une combinaison de facteurs déclenchant une rupture entre une attitude passive et l'acceptation de contribuer au paiement du réseau d'eau potable. L'environnementaliste Mohammed Atif Kishk, à propos de l'Égypte, étudie, dans un contexte de relative abondance d'eau mais de densité démographique très élevée, les effets des politiques néolibérales adoptées depuis 1974 et renforcées dans les années 1990. L'impact sur les ruraux pauvres est considérable avec la perte des accès aux terres et aux eaux et la montée de l'exode rural. Les géographes et économistes S. Palluault, M. Elloumi, B. Romagny et M. Sghaier analysent dans le Sud tunisien très aride et peu peuplé une course à l'épuisement des nappes où seuls quelques gros agriculteurs sortent gagnants, les autres cumulant l'exclusion hydrique et l'exclusion économique, faute de régulation publique régionale. Enfin, l'économiste I. Prabhakar et l'anthropologue O. Aubriot comparent deux régions très densément peuplées du Tamil Nadu et de Pondicherry en Inde. Dans la première zone granitique, la population cumule les problèmes de rareté géoclimatique de l'eau et des problèmes de pauvreté économique. Dans la zone alluviale plus favorable pour les accès à l'eau souterraine, le processus de rabattement de la nappe conduit à une différenciation sociale accélérée.

Atelier 3. Crises autour de l'eau dans les plaines et les deltas

Le troisième atelier rassemble des contributions sur des crises non résolues dans de grands espaces hydrauliques du monde.

Au Nigeria, le politologue Daniel Omoweh montre une situation de crise hydrique paradoxale dans une province humide deltaïque, où l'économie du pétrole domine les économies halieutiques et agricoles et où les populations revendiquent plus de démocratie locale et nationale pour disposer d'accès à l'eau potable. En Inde, l'environnementaliste Abhik Gupta aborde un autre cas de paradoxe dans la province d'Assam, au nord-est, dans une vallée qui est tantôt submergée, tantôt asséchée, et où la population restée en marge de la révolution verte, n'arrive plus à produire la base de son économie traditionnelle, et ne dispose ni de réseau d'irrigation ni d'eau potable. Pour la vallée du Sénégal, l'économiste Xavier Le Roy avance encore un autre paradoxe, l'existence d'une pauvreté des accès à l'eau sur les rives d'un fleuve régulé par deux barrages, pauvreté induite par l'endettement, l'absence d'information et de participation des villageois à la gestion de l'eau, et le dévoiement des attributions

foncières supposées égalitaires dans les périmètres irrigués. Au Maroc, Le sociologue Kamal Mellakh traite des interfaces entre l'Office d'irrigation du Haouz de Marrakech et les agriculteurs qui reçoivent l'eau à basse pression par des bornes à ouverture programmée. Ils distinguent les entrepreneurs agricoles, riches possesseurs des clés des bornes et libres de programmer leur quota d'eau dans l'année, et les petits producteurs soumis à des procédures mensuelles lourdes et répétitives. Les premiers disposent de forages qui sécurisent leur approvisionnement, les seconds subissent les défaillances du système public et n'arrivent plus à entretenir leurs anciens canaux gravitaires après plusieurs années de sécheresse. La politologue Annabelle Houdret rappelle le contexte historique du développement de la Grande Hydraulique au Maroc qui s'appuie sur une partie de l'élite rurale. Celle-ci reçoit la majeure partie de l'eau régulée par les barrages, aux dépens des systèmes anciens de petite et moyenne hydraulique. A Houdret constate que la distribution de l'eau devient de plus en plus difficile dans les offices régionaux de mise en valeur agricole, pas seulement pour des raisons de sécheresse, mais aussi en raison de l'extension trop grande des zones desservies, de problèmes d'inégalités de répartition des eaux entre zones et de contradictions entre opérateurs de gestion des eaux.

D'une manière générale, les trois ateliers établissent une crise globale de la gestion hydraulique issue de la période des grands barrages et du point de vue dominant d'une ingénierie de la mobilisation de l'offre en eau. Les demandes des acteurs sociaux ne sont pas prises en compte, notamment dans le monde rural où l'eau d'irrigation est accaparée par des élites ou bureaucratisée par des services qui, désormais, ne disposent plus des pouvoirs absolus pour gérer la part des ressources que l'État contrôle. Cependant, comme les modèles de gestion étatique, les modèles communautaires vivent aussi des limites, tandis que les formules de gestion privée des services de l'eau, plus connus et pratiqués dans le monde urbain, font leur apparition dans le monde agricole. Dans la plupart des cas, la question des accès aux plus pauvres n'est pas véritablement traitée, alors que les aménagements et les actions de développement hydraulique mettent toujours en avant la lutte contre la pauvreté pour justifier la grandeur des investissements et des endettements nécessaires.

Entre la première partie et celle consacrée aux politiques publiques et aux modalités d'intervention sont insérés les points de vue d'organisations non gouvernementales.

Ouvrage issu du colloque international d'Agadir (Maroc), 11-15 décembre 2005
organisé avec le soutien de l'université Ibn Zohr d'Agadir, la faculté des Lettres et
des Sciences humaines d'Agadir, de la Ford Foundation, de l'IDRC et de l'IRD.

Eaux, pauvreté et crises sociales

Water poverty and social crisis

Éditeurs scientifiques
Habib Ayeb et Thierry Ruf

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Collection Colloques et séminaires,
Marseille, 2009

Préparation éditoriale et mise en page

Nathalie Finot

Corrections

Yolande Cavallazzi

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© IRD/X. Le Roy – Nord-Sénégal, paysage d'eau dans le Doué, bras du fleuve Sénégal.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2009

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1673-8